

MAIRIE LE PIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le cinq septembre à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de M Raymond BONNOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 septembre 2014

PRESENTS : MM BONNOT Raymond – DECERLE Alain – LAPANDRY Damien – PASCOT Olivier - TIXIER Arnaud – MOREAU Guillaume – JARDIN Pascal et Mmes TUDURY Marianne – GEVAUDAN Aurélie.

ABSENTS : M BERTHIAUD Michel et Mme SAVRE Sylvie (excusés)

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Nombre de Conseillers présents : 09

Nombre de Conseillers votants : 09

LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL SITUE « 07 Rue des Ecoles »

M le Maire présente plusieurs demandes de location du logement communal situé « 07 Rue des Ecoles ».

Après avoir étudié les différentes demandes et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ⇒ Décide de louer le logement situé « 07 Rue des Ecoles » à M BOUILLON Julien et MARTINANT Mickaël à compter du 15 septembre 2014 pour un loyer mensuel de 320 €. Le loyer de septembre 2014 sera de 160 euros étant donné que les locataires entreront dans les lieux le 15.
- ⇒ Fixe la caution à un mois de loyer soit 320 € payable à l'entrée dans les lieux.
- ⇒ Autorise M le Maire à signer le bail de location avec les intéressés ainsi que tout autre document nécessaire.

RESTITUTION D'UNE CAUTION A M GUILLEMIN Cédric

M le Maire rappelle au conseil municipal, que M GUILLEMIN Cédric, ancien locataire du logement situé « 07 Rue des Ecoles », avait versé une caution de 300 € à l'entrée dans les lieux. L'état de sortie ne laissant apparaître aucune dégradation, il serait donc nécessaire de délibérer pour lui rendre sa caution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ⇒ Décide de rendre la caution de 300 euros à M GUILLEMIN Cédric.

APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE L'ALLIER – COMPETENCE NOUVELLE : INSTALTION DE BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULE ELECTRIQUE.

M le Maire rappelle l'adhésion de la commune au SDE 03, syndicat départemental mixte à la carte regroupant les 317 communes de l'Allier et 14 communautés de communes.

Une nouvelle modification de ses statuts est engagée par le SDE 03, afin d'intégrer l'évolution des services à apporter et prendre en compte la demande de ses partenaires dans le département.

La version des statuts jointe intègre une compétence optionnelle supplémentaire : l'organisation d'un service de bornes de recharge pour véhicules électriques, conformément à l'article L 2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales dont voici un extrait :

« Sous réserve d'une offre inexistante, insuffisante... les communes peuvent créer et entretenir des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables, ou mettre en place un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. L'exploitation peut comprendre l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge. Elles peuvent transférer cette compétence aux... autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité. »

L'exercice de cette compétence permettrait alors au syndicat de répondre à un appel à projet tel que celui lancé pour 2014 par l'ADEME (Agence pour le Développement et la Maîtrise de l'Energie), à l'attention des collectivités et de leurs groupements dont la population excède 200 000 habitants. L'objectif de développement du véhicule électrique figure dans les Plans Climats Energie Territoriaux du Département et des trois communautés d'agglomération.

Je vous propose de prendre connaissance en détail de la rédaction de cette modification de statuts, adoptée par le comité syndical du SDE 03 le 18 mars 2014 et de vous prononcer sur cette évolution statutaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ⇒ **Adopte la modification des statuts** du SDE 03 approuvée par son comité syndical le 18 mars 2014 selon le document annexé.

TRANSFERT DE COMPETENCE : INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULE ELECTRIQUE AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE L'ALLIER – SDE 03.

Par sa précédente délibération, le Conseil Municipal vient d'approuver la nouvelle modification des statuts du SDE 03.

Cette nouvelle évolution prévoit une nouvelle compétence optionnelle, afin d'intégrer l'évolution des services à apporter aux administrés par les commune, il s'agit : de l'organisation d'un service de bornes de recharge pour véhicules électriques, conformément à l'article L 2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales dont voici un extrait :

« Sous réserve d'une offre inexistante, insuffisante... les communes peuvent créer et entretenir des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables, ou mettre en place un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. L'exploitation peut comprendre l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge. Elles peuvent transférer cette compétence aux... autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité. »

Cette évolution statutaire du SDE 03 peut-être poursuivie en transférant cette compétence au SDE et en anticipant les étapes administratives relevant des décisions du conseil municipal :

- ⇒ La délégation au maire de la faculté d'accorder les autorisations d'occupation d domaine public et privé de la commune et de fixer la redevance d'occupation correspondante à un niveau symbolique pour cinq ans, compte-tenu du caractère déficitaire du début d'exploitation de ce service et ensuite à 1% du résultat d'exploitation.
- ⇒ L'approbation de la gratuité du stationnement pour les véhicules utilisant ces infrastructures de recharge électrique, pour une même durée de cinq ans

Je vous propose donc de vous prononcer sur cette proposition

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ⇒ **Décide de transférer au SDE 03 la compétence « installation de bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides »** telle que définie par ses statuts approuvés par son comité syndical le 18 mars 2014.
- ⇒ **Décide de déléguer au Maire**, pour l'exercice de la dite compétence, la faculté d'accorder les autorisations d'occupation du domaine public ou privé de la commune ;
- ⇒ **Décide d'approuver le principe de la gratuité du stationnement durant deux années** pour les véhicules utilisant ces infrastructures.

CREATION DU PROGRAMME N° 255 « ACHAT DE GARDE CORPS POUR L'ECOLE MATERNELLE » ET OUVERTURE DE CREDITS

M le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été nécessaire d'acquérir des garde-corps pour sécuriser la sortie de l'école maternelle. Il faudrait donc maintenant créer un nouveau programme d'investissement et effectuer des ouvertures de crédits pour régler la facture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ⇒ **Décide de créer le programme d'investissement n° 255 « achat de garde-corps pour l'école maternelle »** et d'effectuer les virements de crédits suivants :

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article - Opération	Montant	Article - Opération	Montant
2181 (21) – 255 : installation générale	898.00 €	021 (021) : virement de la section de fonctionnement	898.00 €
TOTAL DEPENSES	898.00 €	TOTAL RECETTES	898.00 €

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article - Opération	Montant	Article - Opération	Montant
61521 (011) – terrains	-898.00€		
023 (023) : virement à la section d'investissement	898.00 €		
TOTAL DEPENSES	0.00€	TOTAL RECETTES	0.00€

PROPOSITION DE DELEGUES POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Conseil Municipal dresse ainsi qu'il en suit les listes des contribuables qui seront proposées à M le Directeur des Services Fiscaux de l'Allier pour lui permettre de former la commission communale des Impôts directs.

COMMISSAIRES TITULAIRES

NOM - PRENOM	ADRESSE	PROFESSION
BOUDOT Gilles	La Maison Brûlée - 03130 LE PIN	Chef d'équipe
LAPANDRY Maxime	17 Rue des Ecoles - 03130 LE PIN	Maçon
DECERLE Alain	La Noux - 03130 LE PIN	Agriculteur
CABAMUS Myriam	Les Larges - 03130 LE PIN	Responsable qualité
BERGER Cyril	2 bis Route de Luneau - 03130 LE PIN	Commercial
RAY Martine	Les Morillons - 03130 LE PIN	Conjoint collaborateur
BERTHIAUD Michel	Les Boulas - 03130 LE PIN	Retraité
DECERLE Jean	24 Route du Donjon - 03130 LE PIN	Retraité

GOUTAUDIER Nathalie	Le Moulin - 03130 LE PIN	Agent de production
BICHET René	Les Tardys - 03130 LE PIN	Agriculteur
TROUILLET Lucien	Les Morillons - 03130 LE PIN	Retraité
CROUZIER André	Les Jandons - 03130 ST DIDIER /D	Retraité

COMMISSAIRES SUPPLEANTS

NOM - PRENOM	ADRESSE	PROFESSION
TROUILLET Rémy	Les Morillons - 03130 LE PIN	Agriculteur
FOUCAUD Daniel	4 Route de Luneau - 03130 LE PIN	Instituteur retraité
LACROIX Géraldine	Les Boudeaux - 03130 LE PIN	Assistante maternelle
BONNOT Nathalie	La Maison Brûlée - 03130 LE PIN	Adjoint administratif
COUETTE Fabienne	Les Boudeaux - 03130 LE PIN	Adjoint administratif
TIXIER Arnaud	Les Grands Pieds - 03130 LE PIN	Paysagiste
JARDIN Pascal	La Barrière - 03130 LE PIN	Agriculteur
MARME Catherine	Le Clou - 03130 LE PIN	Auxiliaire de puériculture
BICHET Raymond	Les Bouillets - 03130 LE PIN	Agriculteur
BGEAI Yannis	1 bis Route des Vignes - 03130 LE PIN	Chauffeur routier
DUBUISSON Jean-Yves	Les Bruyères - 03470 PIERREFITTE/L	Charpentier
REIGNEAUD Odile	Les Guerreauds - 03470 MONETAY/L	Médecin

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 15.09.2014

M le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a accepté à compter du 26 août 2014, la démission d'un adjoint technique stagiaire effectuant 17.5 heures par semaine. Il précise que le tableau des effectifs comprend un deuxième poste d'adjoint technique à 13 heures hebdomadaires.

Il propose donc de supprimer le poste d'adjoint technique de l'agent démissionnaire et d'augmenter le nombre d'heures du second poste restant qui passerait de 13 à 17.5 heures par semaine, car le second poste avait déjà fait l'objet d'une réévaluation d'heures en juin dernier ; il était passé de 3.25 heures à 13 heures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

⇒ fixe le tableau des effectifs comme suit à compter du 15 septembre 2014 :

DESCRIPTIF DU POSTE	NOMBRE D'HEURES HEBDOMADAIRE
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	17.5 heures
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	19.5 heures
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	25 heures
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	35 heures
ATSEM 1 ^{ère} classe	28 heures
Adjoint d'animation	35 heures
Adjoint d'animation	25 heures

⇒ est informé que cette décision est soumise à l'avis du Comité Technique Paritaire.

DIVERS

o Le conseil municipal décide d'acquérir un appareil photo auprès du centre LECLERC de DIGOIN pour la somme de 92.80 €

o Le conseil municipal est informé que M le Maire n'a pas souhaité transférer à la communauté de communes sa compétence en matière de police spéciale de l'habitat.

o Il a pris connaissance de l'esquisse du futur lotissement « des Vignes ». quelques modifications seront à apporter.

o M le Maire informe le Conseil Municipal que le bornage de la parcelle qui servira de chemin d'accès à la salle polyvalente depuis l'école maternelle est l'accueil de loisirs a été effectué. Il faudra maintenant penser de le clôturer et de l'ensemencer.

o Enfin le conseil municipal est invité à réfléchir à l'opportunité de créer une salle de motricité pour l'école maternelle à la place de l'actuel préau